NAO 2020
Négociation Annuelle Obligatoire
FO a obtenu la prime d'intéressement !

Ouverture ce jour de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) et la possibilité pour Force Ouvriere de négocier, pour les salariés de France Télévisions, des conditions d'augmentations de salaires dignes d'une entreprise de service public. Et particulièrement, dans ce moment difficile où le gouvernement réduit drastiquement les ressources de FTV, de récompenser les efforts des salariés à qui la direction demande toujours plus d'adaptation dans leurs métiers et/ou à leurs postes de travail.

Force Ouvrière a toujours été clair sur ses revendications depuis plusieurs années :

- Augmentation générale pour tous les salariés.
- Attribution d'une prime d'intéressement pour tous les salariés.

Pour 2020, Force Ouvrière revendique à nouveau une augmentation générale pour tous les salariés.

Par ailleurs, Force Ouvrière est satisfait de constater que la direction de FTV a entendu sa revendication sur la prime d'intéressement.

Nous serons vigilants sur les conditions d'attributions, qui doivent reconnaître l'implication de tous les salariés.

Nous serons extrêmement vigilants pour que cette prime d'intéressement ne soit pas seulement, selon la direction, une forme alternative à l'augmentation générale, mais aussi un vrai gain en termes de pouvoir d'achat pour permettre de la sérénité au sein des foyers.

Nous serons extrêmement vigilants à propos de l'Egalité salariale femmes/hommes. Egalité salariale qui, malgré la volonté de la Présidente de la réduire, se heurte à des décisions de quelques Directions RH.

Pour exemple, un ex-DRH des Outre-mer qui a laisser perdurer des écarts de près de 12% dans une station ultra marine, là où la Présidente demande pour toute l'entreprise un écart 2% à 4%.

Oui, les NAO doivent cette année être inscrite dans un volontarisme positif de juste répartition des richesses.

FO revendique et demande le maintien de l'enveloppe 2019 prévue pour des primes exceptionnelles. Elle doit permettre de valoriser des contributions exceptionnelles de salariés, elle ne doit pas baisser sous prétexte que les RH et leurs Directions ne l'avait pas consommé intégralement en 2019.

Nous ne manquerons pas de vous informer fidèlement sur les avancées acquises au cours de cette négociation.

Paris, le 6 mars 2020

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15